

INTEGRER LE LYCEE INTERNATIONAL EN SECONDE

FAQ - Foire aux questions

Vous trouverez un grand nombre d'informations concernant notre offre de formation, la répartition des enseignements entre les sites de Ferney-Voltaire et de Saint-Genis-Pouilly, ou encore la compatibilité entre les enseignements dans l'article suivant : <https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1042>

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquentes, classées par thèmes :

1. OPTIONS

Avec la réforme du baccalauréat, le poids de la note obtenue en option est fortement limité dans le calcul de la note finale. On ne choisit donc pas une option parce qu'elle ne peut que rapporter des points - elle peut maintenant même en faire perdre - mais parce que l'on a une curiosité, un intérêt et une motivation pour la discipline concernée.

- **Combien d'options facultatives mon enfant peut-il choisir ?**

En seconde, il est possible de suivre une seule option dans la liste suivante :

- LV3 : arabe, espagnol, italien, russe (débutants)
- Latin (option qui doit avoir été suivie au collège)
- Grec (débutants)
- Option artistique (le mercredi après-midi) : Arts plastiques, Musique, ou Théâtre

- **Une option peut-elle être arrêtée au cours de la scolarité au lycée ?**

Oui, la continuité des options n'est pas exigée au cours de la scolarité au lycée. Une option peut donc être arrêtée, mais uniquement en fin d'année scolaire.

- **A quel moment mon enfant choisira-t-il ses options ?**

Au moment de l'inscription au lycée fin juin/début juillet.

- **En Terminale générale, peut-on cumuler une option avec l'option maths complémentaires ?**

Non, une seule option est possible.

En Terminale générale, 3 options s'ajoutent à la liste des enseignements facultatifs : DGEMC (droit et grands enjeux du monde contemporain), mathématiques complémentaires et mathématiques expertes. Si un élève veut choisir une de ces 3 options, il devra abandonner son autre option (s'il en avait une).

2. LANGUES

Le Lycée International a pour spécificité d'offrir une large palette de langues et de dispositifs d'enseignement des langues. Vous trouverez des précisions sur les dispositifs spécifiques (sections internationales ou européennes, langues avancées) dans l'article suivant :

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1044>

- **Mon enfant en 3ème est en section internationale. En seconde, peut-il aller dans un groupe d'avancé d'une autre langue ?**

Oui, il est possible par exemple d'être en section internationale espagnole et en anglais avancé.

- **Mon enfant en 3ème est en section internationale. En seconde, peut-il aller aussi en section européenne d'une autre langue?**

Non, on ne peut pas être à la fois en section internationale et en section européenne.

- **Y a-t-il un niveau minimum pour intégrer une section européenne ?**

Non, il faut avant tout que l'élève soit motivé et intéressé pour développer des compétences dans la langue et la culture du pays concerné.

- **Mon enfant est en section internationale au collège international. Quelles démarches dois-je accomplir pour qu'il poursuive au lycée en section internationale ?**

Les élèves qui étaient au collège international en section internationale seront admis en section internationale dans la langue correspondante au lycée sans dossier à fournir ni test à passer.

Les démarches d'affectation et d'inscription restent toutefois les mêmes que pour les autres élèves.

3. INSCRIPTION

L'inscription au lycée n'est possible qu'après l'affectation dans l'établissement, prononcée par l'Inspection Académique en fonction des demandes communiquées par les familles lors de la procédure d'orientation dans les collèges d'origine.

- **Comment savoir si mon enfant est affecté au lycée international ?**

Vous aurez accès à l'avis d'affectation par les téléservices que vous avez utilisés au collège pour la procédure d'orientation (accès via Educonnect), fin juin.

- **Comment se déroule l'inscription au lycée international ?**

Elle comprend deux phases, toutes les deux indispensables :

L'inscription administrative, à réaliser par les téléservices dès réception de l'avis d'affectation.

L'inscription pédagogique, à réaliser directement avec le lycée, dans les jours qui suivent l'affectation. Les informations pratiques relatives à cette phase (dates, protocole, pièces à fournir, etc) seront publiées sur notre site quelques jours avant le résultat des affectations.

4. SITE DE SCOLARISATION

Après son inscription validée, l'élève est affecté par l'établissement sur un site en fonction de ses choix d'enseignements, de son vœu, de la disponibilité.

- **Comment connaître les enseignements qui ne sont présents que sur un seul site ?**

Nous essayons d'offrir le maximum d'enseignements sur les deux sites, mais cela n'est pas toujours possible (effectifs faibles, dotations, ressource humaine, salles).

Vous trouverez la carte prévisionnelle des formations dans l'article suivant :

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1042>

- **Mon enfant sera dans un dispositif spécifique d'enseignement des langues (section internationale, section européenne, langue avancée). Cela induit-il un site de scolarisation ?**

Non pour les élèves concernés par un dispositif d'enseignement de l'anglais.

Oui pour les élèves concernés par un dispositif dans une autre langue que l'anglais (voir carte des formations dans l'article ci-dessus).

- **Quand les familles seront-elles informées du site de scolarisation de leur enfant ?**

Nous informons les familles du site de scolarisation qui a été retenu pour leur enfant courant juillet (plutôt dans la deuxième moitié du mois).

5. SECONDE PROFESSIONNELLE

Le lycée international propose des baccalauréats professionnels dans deux domaines :

ASSP : Accompagnement, Soins et Services à la Personne

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1007>

MCV : Métiers du Commerce et de la Vente

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1008>

- **Peut-on passer de l'un de ces bac professionnels vers l'autre en cours de cursus ?**

La réponse est plutôt non.

Même si la loi prévoit la possibilité pour un élève de demander un changement d'orientation avant les vacances d'Automne, cela n'est réalisable que si des places sont vacantes dans la formation envisagée, ce qui est rarement le cas.

- **Les stages sont-ils obligatoires ?**

Oui, dans la voie professionnelle, les stages s'appellent des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP). Comme le nom l'indique, il ne s'agit pas de stages d'observation (comme en 3^{ème}) mais d'une période de formation donnant lieu à la validation de compétences pour l'examen.

Ces périodes sont obligatoires et le bac ne peut être validé que si l'ensemble des PFMP a été effectué.